

## Communiqué de presse | Le 22 juin 2010

**Kingston et Ottawa** – La Société John Howard du Canada (SJHC) et l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) félicitent le Bureau parlementaire du budget (BPB) pour son analyse complète et rigoureuse du projet de loi C-25, communément appelé « *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* », adopté par le Parlement en 2009. Le projet de loi C-25 restreint la marge de manœuvre laissée au juge de tenir compte le temps passé sous garde.

Service correctionnel Canada estime que cette loi va hausser de 10 à 11 % la population purgeant une peine de ressort fédéral et exiger une expansion coûteuse des infrastructures carcérales canadiennes. Ceci durant une période où notre taux de criminalité décline depuis longtemps.

- « L'analyse financière du BPB indique que le gouvernement a été moins que transparent quant au coût de cet élément de son programme anti-criminalité », selon Craig Jones de la SJHC. « Le fait que les estimations financières du gouvernement aient augmenté du jour au lendemain de 2 200 %, soit de 90 millions à 2 milliards de dollars, démontre le peu de sérieux de son calcul des coûts. Comme nous l'enseigne l'exemple américain, la prévention du crime et l'incarcération sont deux domaines bien différents, et le projet de loi C-25 ne priorise pas la prévention ».

« On veut faire croire à la population canadienne que l'adoption de ce type de lois va rendre nos communautés plus sécuritaires. Non seulement est-ce faux mais l'application de telles mesures exige des investissements humains et financiers faramineux », ajoute Kim Pate, directrice générale de l'ACSEF. « Ce genre de mesures ruine déjà certains États américains et prive de plus en plus de citoyennes et de citoyens de soins de santé, occasions d'éducation et services sociaux primordiaux. »

« Nous méritons de connaître ce que sera le coût véritable de ces mesures et d'où viendra leur financement. Ces réformes priveront-elles nos enfants de soins médicaux sauf pour ceux qui pourront en défrayer les coûts? Laisseront-elles votre frère sans-abri? Nos pères vont-ils perdre leurs pensions d'anciens combattants? L'accès de nos petits-enfants à un enseignement public de qualité s'en trouvera-t-il amputé? Ma sœur sera-elle criminalisée et incarcérée lorsque sa maladie mentale non traitée la fera paniquer au détour d'une rue? Ce projet de loi est de la poudre aux yeux. Le public canadien a le droit de connaître le prix réel de ces mesures destructrices et alarmistes », conclut Kim Pate.

L'analyse du BPB s'appuie sur des modélisations financières de pointe, dont une méthodologie de calcul des coûts testée sur le marché, revue par les pairs et basée sur des principes industriels standards endossés par le Conseil du trésor. « Si le gouvernement veut contester les conclusions du BPB, affirme Craig Jones, il doit divulguer sa propre méthode de calcul et énoncer ses hypothèses. Au final, le BPB a du se servir d'estimés conservateurs, en s'en remettant aux informations publiques, puisque le gouvernement lui a refusé l'accès à ses propres données concernant le projet de loi C-25. Et nous parlons *seulement* de C-25. »

« Ce projet de loi n'est pas un programme visant à résoudre la criminalité », conclut Jones, dont l'organisation plaide pour des réponses « efficaces, justes et humaines aux causes et aux conséquences des crimes ». « C'est un programme punitif – mais toutes les punitions du monde n'affecteront pas le taux de criminalité. On a vendu une illusion très coûteuse aux parlementaires canadiens qui ont appuyé le projet de loi C-25. »

- 30 -